

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1690

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu et M. William

à l'amendement n° 463 de Mme Bonnivard

ARTICLE 1ER BIS A

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle précise les besoins en matière de formation professionnelle au regard des filières industrielles stratégiques ainsi déterminées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à proposer que la stratégie nationale « industrie verte » puisse intégrer des éléments de prévisions en matière de compétences et de formation pour l'ensemble des filières industrielles françaises.

Selon des premières estimations de France Stratégie dans son rapport « France 2030 - quels métiers ? », l'emploi des métiers de l'industrie devrait progresser en projection, de l'ordre de 45 000 postes supplémentaires à l'horizon 2030. Le rapport estime également que si la réindustrialisation se réalise autour d'objectifs bas carbone, les métiers de l'industrie connaîtraient une croissance de 2 % entre 2019 et 2030, soit 65 000 créations nettes d'emplois en dix ans.

Compte tenu des enjeux et de la visibilité qu'il est crucial d'avoir pour assurer une réindustrialisation durable, la question de la formation doit être intégrée au sein de cette stratégie nationale « industrie verte ».